

## Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022

### Budget annexe 12401 - Eau & assainissement

#### I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Le compte administratif 2022 qui se compose de deux sections (exploitation et investissement), a été voté le 15 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

#### II. La section d'exploitation

##### A) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses totales sont de 133 785.94 € soit une augmentation de 12.96 % par rapport à 2021 (118 432.75 €). Les dépenses réelles s'élèvent à 71 434.13 € (69 523.05 € en 2021) et celles d'ordre, en hausse de 27.48 %, à 62 351.81 € (48 909.70 € l'an passé). Pour ces dernières, il s'agit des amortissements obligatoires des travaux, dépenses d'exploitation qui se retrouvent en recettes d'investissement.

**Le chapitre 011 – charges à caractère général** – comprend les charges de fonctionnement du budget eau & assainissement : consommation électrique des différentes stations de relevage, d'épuration et de pompage, fournitures et petit équipement, analyses d'eau, entretien et réparations des stations et des réseaux, redevances (prélèvement sur la ressource en eau, participation au SATESE<sup>1</sup>). Ce chapitre s'élève à 25 622.49 € contre 25 158.09 € en 2021. Les travaux d'entretien menés l'an passé, notamment à la station d'épuration de Huédour, ont limité les coûts d'exploitation. Toutefois, il est à noter d'une part que les dépenses liées aux recherches et réparations de fuite sur le réseau d'eau ont été imputées en investissement compte tenu de leur montant, et d'autre part que les consommations d'électricité (compte 6061) ont augmenté, un semestre de 2021 ayant été facturé en 2022. La fourniture de packs d'eau et le remplissage de réservoirs par camion ont cette année grevé le budget. Enfin suite à de mauvais résultats après les orages de cet été, les analyses d'eau (compte 617) ont été plus nombreuses.

**Le chapitre 012 – charges de personnel** – représente une dépense de 30 493.18 € soit 11 % de plus par rapport à 2021 (27 469.27 €). La revalorisation indiciaire liée à l'augmentation du SMIC début 2022 et les heures supplémentaires effectuées pour les recherches et réparations des fuites d'eau expliquent cette hausse. Les charges de personnel représentent 42.69 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Le chapitre 014 – atténuation de produits** – comptabilise les reversements dus à l'Agence de l'eau au titre des redevances pour la pollution, la modernisation des réseaux ... Ils s'élèvent à 6 754 € en 2022 alors qu'ils étaient de 7 469 € en 2021. La baisse de ces reversements est due aux nombreuses corrections apportées au rôle de l'eau.

**Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante** – n'a pas été mouvementé en 2022, ni en 2021. Les admissions en non-valeur, c'est-à-dire des écritures comptables qui ont pour but de faire supprimer des factures irrécouvrables, doivent être imputées sur ce chapitre.

**Le chapitre 66 – charges financières** – diminue par rapport à 2021, les intérêts s'amenuisant au fur et à mesure du remboursement du capital qui se trouve au compte 1641 de la section d'investissement.

Annualités	2022	2021
Intérêts	7 217.10 €	7 679.44 €
Capital	9 792.41 €	9 312.09 €
Total	17 009.51 €	16 991.53 €

**Le chapitre 67 – charges exceptionnelles** – a comptabilisé 2 annulations de factures, l'une émise en 2021 et l'autre concernant le rôle d'eau 2022, et la prescription de créances irrécouvrables, celles-ci étant trop anciennes.

**Le chapitre 68 – dotations aux dépréciations** – non mouvementé jusqu'à présent comptabilise les provisions pour créances douteuses de plus de 2 ans : le minimum de 15 % obligatoire, soit 323.58 €, a été provisionné en 2022

##### B) Les recettes d'exploitation

Les recettes totales s'élèvent à 133 858.08 €, soit + 18.79 % par rapport à 2021 (112 683.94 €). Cette augmentation s'explique essentiellement par le versement d'une subvention du budget principal de 17 500 €. Les recettes réelles sont de 121 700.52 € (100 859.38 € en 2021) et celles d'ordre de 12 157.56 € (11 824.56 € en 2021). Pour ces dernières, il s'agit des amortissements obligatoires des subventions, recettes d'exploitation qui se retrouvent en dépenses d'investissement.

<sup>1</sup> Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration

**Le chapitre 70 – ventes produits fabriqués, prestations** – intègre le rôle annuel de facturation d'eau et d'assainissement, ainsi que les abonnements, les redevances dues. Il s'élève à 102 926.58 € en 2022, soit 2.32 % de plus qu'en 2021. Le suivi rigoureux des facturations, qu'elles soient individuelles (départs de la commune) ou collectives (émission du rôle) a permis de maintenir les rentrées d'argent et surtout de diminuer le nombre de réduction voire d'annulation de titres.

**Le chapitre 74 – subvention d'exploitation** – comptabilise la subvention versée par le budget principal et **le chapitre 75 – autres produits de gestion courante** – l'encaissement du FCTVA<sup>2</sup> sur les dépenses d'exploitation éligibles, notamment celles portant sur les entretiens et réparations des bâtiments.

**Le chapitre 77 – produits exceptionnels** – retrace les remboursements de factures payées en double et le réajustement de l'état de la dette du budget. Il s'élève à 127.86 €.

C) Résultat d'exploitation de 2022

Recettes	133 858.08 €
Dépenses	133 785.94 €
Résultat 2022	72.14 €
Excédent 2021 reporté	18 831.83 €
Excédent 2022	18 903.97 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2021 (18 831.83 €) ajouté à l'excédent de 2022 (72.14 €) génère un excédent total de fonctionnement cumulé de 18 903.97 €.

### III. La section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses s'élevant à 701 563.66 € sont en très forte augmentation par rapport à 2021 (+ 2 011 %). Cela s'explique par la régularisation des opérations d'ordre d'intégration du patrimoine non effectuées depuis de nombreuses années. Leur montant de 575 773.34 € se retrouvera par jeu d'écriture comptable en recettes d'investissement. Les autres opérations d'ordre correspondent aux reprises d'amortissement des subventions (vues en recettes de fonctionnement). Quant aux dépenses réelles qui sont de 103 840.35 €, elles concernent d'une part le remboursement du capital de la dette (compte 1641) et d'autre part les travaux et achats réalisés en 2022 (chapters 21 et 23). La tranche 2 du réseau AEP du bourg a été soldée (61 700.96 €) ainsi que les travaux relatifs au périmètre de protection de la source de Champ Teyssier (14 059.78 €). Les terrains nécessaires à ce périmètre ont enfin été achetés pour 13 494 €. Enfin, ce sont près de 10 000 € qui ont été investis dans la recherche et les réparations de fuite sur le réseau d'eau et plus de 4 700 € pour l'achat d'une nouvelle pompe pour la station de Huédour.

B) Les recettes d'investissement

Les recettes s'élèvent à 650 903.10 € comprenant les reprises d'amortissement des travaux vues en dépenses de fonctionnement et les opérations d'intégration du patrimoine (voir ci-dessus) en opération d'ordre et 12 777.95 € de recettes réelles parmi lesquelles le versement du FCTVA, le solde de la subvention de l'Agence de l'eau pour le périmètre de protection de Sévenette et le réajustement du capital de la dette.

C) Les restes à réaliser (RAR)

Il s'agit des dépenses engagées et des recettes non encaissées pendant l'année et qui doivent être reportées sur l'exercice suivant. Ils s'élèvent en dépenses à 7 050 € (achat des terrains pour le périmètre de protection de Sévenette et commande d'une pompe de relevage). Il n'y a pas de reste à réaliser concernant les recettes.

D) Résultat d'investissement 2022

Recettes	650 903.10 €
Dépenses	701 563.66 €
Résultat 2022	- 50 660.56 €
Excédent 2021 reporté	84 518.94 €
Résultat cumulé 2021	33 858.38 €

Le report d'excédent d'investissement 2021 (84 518.94 €) défalqué du déficit de 2022 (50 660.56 €) génère donc un résultat de clôture excédentaire de 33 858.38 €.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 16 mars 2023  
Le Premier adjoint,  
Cyril MALLET

<sup>2</sup> Fonds de compensation de la TVA